

BUREAU VERITAS

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

HELICOPTERE AEROSPATIALE SA 341 G GAZELLE

CIRCUIT CARBURANT - FILTRES LE BOZEC 433 B 25.1 ET 433 B 25.12

Afin d'assurer un centrage satisfaisant de la cartouche filtrante des filtres ci-dessus référencés en vue d'éviter un montage défectueux pouvant nuire à l'efficacité du filtre, les mesures suivantes ont été rendues impératives dès réception des pièces et au plus tard le 15 décembre 1973.

- a/ - Remplacer le guide Réf. LB 81.692.1 par un guide à centrage long Réf. LB.81.692.2.
- b/ - Si la longueur libre du ressort Réf. LB.82.456.1 excède 34 mm, le remplacer par un ressort Réf. LB.82.456.

Après application, la référence du filtre doit être portée à l'amendement "A".

Cf. S.B. AEROSPATIALE SA 341 G GAZELLE n° 28-02

Date : 27.11.73

Matériel : HELICOPTERE AEROSPATIALE  
SA 341 G GAZELLE.

Référence : 73-127-7